

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

En application des articles L.121-8-II, L.121-16 et suivants, R.121-8 et R.121-19 et suivants du code de l'environnement

PROJET DE CRÉATION D'UNE LIGNE DE TRAMWAY T10 ENTRE LA GARE DE VÉNISSIEUX ET GERLAND

1. OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Le SYTRAL, Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise, dont le siège est situé au 21 Boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon, poursuit des études relatives au projet de ligne de tramway T10 entre Gare de Vénissieux et Gerland. Ce projet fait l'objet d'une concertation préalable, par décision n°2021/52/TRAM T10 LYON/2 en date du 28 avril 2021 de la Commission Nationale du Débat Public et parue sur le site www.debatpublic.fr, en application des articles L.121-8-II et L.121-9 du code de l'environnement. La Commission confie, par la décision précitée, l'organisation de cette concertation préalable au SYTRAL, selon les dispositions de l'article R.121-8 du code de l'environnement et nomme Madame Valérie Dejour et Monsieur Jean-Luc Campagne, garants de la concertation préalable.

2. DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable du public relative au projet de ligne de tramway T10 entre Gare de Vénissieux et Gerland sera organisée du 23 août au 23 octobre 2021.

3. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable avec garants relative au Projet de ligne de tramway T10 entre Gare de Vénissieux et Gerland est organisée par le SYTRAL. Les modalités et le dossier ont été approuvés par la Commission Nationale du Débat Public, par décision en date du 7 juillet 2021, sur proposition du SYTRAL, conformément à la délibération de son comité syndical n° 21.051 en date du 14 juin 2021.

Le dossier de concertation sera disponible, durant la durée susmentionnée, sur le site internet t10-sytral.fr ainsi que dans les lieux suivants :

- Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac, 69003 Lyon
- Mairie centrale de Lyon - Direction de la mobilité urbaine, 198 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon
- Siège du SYTRAL, 21 boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon
- Mairie du 7^e arrondissement de Lyon, 16 rue Jean Macé, 69007 Lyon
- Mairie de Saint-Fons, 1 place Roger Salengro, 69190 Saint-Fons
- Mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel-Houël, 69200 Vénissieux
- Mairie de quartier Vénissy, 21 rue Albert Camus, 69200 Vénissieux
- Mairie de quartier Moulin-à-Vent, 44 rue Ernest Renan, 69200 Vénissieux

Le public pourra déposer ses contributions par écrit, sur :

- Les registres déposés dans les lieux ci-dessus ;
- Le formulaire de contribution mis à disposition sur le site t10-sytral.fr.

Des temps de rencontre et d'échanges seront organisés :

- Une soirée d'ouverture, accessible à tous sur inscription ;
- Trois réunions publiques communales, à Vénissieux, à Saint-Fons et à Gerland, ouvertes à tous sur inscription ;
- Des ateliers, ouverts à tous sur inscription ;
- Des stands mobiles dans l'espace public, si le contexte sanitaire le permet.

Les dates et horaires des différentes rencontres seront publiés prochainement sur le site t10-sytral.fr. Le format des rencontres sera adapté selon les règles sanitaires en vigueur durant la période de concertation. Les lieux sont susceptibles d'être adaptés, en raison de l'évolution du contexte sanitaire.